Attestation de formation continue 2021/2022

Nom, Prénom:
Adresse:
NPA, localité:

Conformément à notre règlement de formation, il est impératif d'effectuer 40 heures minimum de perfectionnement et de formation continue en médecine alternative sur deux ans.
Veuillez compléter le formulaire et joindre les copies des confirmations de cours ou de perfectionnement avec l'énumération des heures reconnues par le RME en 2021/22 et envoyer le tout au secrétariat de la SEBIM avant le 31 décembre 2022.

N° de ref.	Date	Dénomination du cours	Nombre d'heures
		Total d'heures (60 minutes)	

Société suisse de la médecine d'information en biorésonance (SEBIM)
Secrétariat Gabriela Balestra Haslaub 9 8824 Schönenberg
Tel.: 081 637 19 48 Fax 081 637 19 49 www.sebim.ch info@sebim.ch